

Convocation du Conseil Municipal

M. M. les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie, le dimanche 7 Juin à 8 heures 1/2 du matin, pour la Session ordinaire de Mai

Ordre du jour

- 1^o Affaires diverses - Correspondance
- 2^o affaire Bourge: Autorisation d'aller en Conseil d'Etat après décision éventuelle de M^e le Préfet.
- 3^o Travaux. - Avis du Conseil.
- 4^o Goudronnage des chemins Vicinaux ordinaires. Marché.
- 5^o Demandes de bourses pour E. N. P. - avis à donner.
- 6^o Repas hebdomadaires. - Demande de dérogation -
Coopérative Laitière
- 7^o Renommement de rues et places.
- 8^o Demandes d'allocation militaires.
- 9^o Assistances.

Ref: le 31 Mai 1931

Le Maire

J. Rivier

Conseil Municipal

Séance du 7 Juin 1931

L'an mil neuf cent trente et un, le sept du mois de Juin, à 8 heures 1/2 du matin, le Conseil Municipal dûment convoqué par M^e le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M^e Rivier, Mairie
Présents: M. M. Gar. Mailliet, Marchais, Rivier, Guerin, Gangeron, Horrauet, Choufame, Cancheron, P. G. G.

Jubard Roger, Fabre, Martin, Bossis, Veronneau
Fam, Marchéan, Riary, Chaumon, Mici, Zoulin
& Curpin

Absents: M. M. Courmié & Chincholle excusés.

M. Fam est nommé secrétaire

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et
adopté sans observation.

Assistance aux
Vieillards

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les
demandes d'assistance aux Vieillards, déjà examinées
par la Commission administrative du Bureau de
Bénéfaisance.

1. M^{me} Bouyer Huet, admise pour la majorité,
de l'Etat

2. Chesneau Pierre, rue Nationale 98,
admise pour 40⁺

3. Fervant f^e Morandean, rue de la Senne,
admise pour 50⁺

4. Chesneau Jeanne, rue Choiseul 36,
admise pour 50⁺

5. Guillaud de Aubin, rue Nationale 38
non admise

6. Brossard Augustine, rue Agathe, Crémoult,
admise pour 50⁺

7. Choëmet Faine, rue Allier Crémoult
admise pour 50⁺

8. Zinet f^e Guillet, Confreie,
admise pour 50⁺

Assistance aux
familles nombreuses

M^{re} le Maire dépose une demande d'assistance
aux familles nombreuses.

Durand Auguste, rue Choiseul prolongée,
admis pour 1 allocation.

Assistance aux
femmes en couches.

M^{re} le Maire dépose sur le bureau toutes les
demandes d'assistance aux femmes en couches.

1. M^{me} Sauvaget née Zélin,
aux Esnis-Moulins, admise

M^{rs} Peigne née Vallard, Morinière,
admise

M^{rs} Guillet née Briant-Mari, au Bourg,
agrumier

M^{rs} Halpand née Gauthier, rue Sadi-Carnot 35
admise

M^{rs} Bernard née Mazuel Lucie, rue Nationale
N° 56 - admise

M^{rs} Gauthier née Moreau, à la Volvière,
admise

M^{rs} Fauchet née Pseudouin, à la Haute,
admise

M^{rs} Daniel née Lepoux à la Semonière
admise

M^{rs} Capitaine née Hilary, à Erckenroult rue
Léopold, agrumier

M^{rs} Bellier née Coublane, à la Croatière
admise

M^{rs} Quireau, rue Fauboucau, Northouse,
admise

M^{rs} Grand, née Prioul, chapelles
admise

M^{rs} Couas née Crothier, Erckenroult
g^d rue - admise - en raison de sa situation
particulièrement intéressante ..

Tram le 18 mars 1921

Barème Communal

Le Conseil donne un avis favorable à la décision
du Bureau de Bienfaisance fixant comme suit
le barème communal pour bénéficiaires de la Loi sur
l'assistance aux femmes en couches.

premier enfant -	Salaires ou traitement -	750 ⁺ par mois
2 ^e	"	850 ⁺
3 ^e	"	950 ⁺
4 ^e	"	1050 ⁺

et ainsi de suite en augmentant de 100⁺
par enfant.

Tram le 18 mars 1921

Ouverture de crédit
(avis du Conseil)

Le Conseil donne un avis favorable à la délibé-
ration de la Commission administrative du Bureau de Bien-

faisance portant ouverture d'un credit supplementaire de 1500 francs (secours en numeraire)

Demands d'allocation militaires.

M. le Maire depose sur le bureau les demandes d'allocation militaires formees par des familles de rappelés et des familles de réservistes.

1^o Appeliez
1^o Ariveau Yvonne épouse Babonneau
rue Leray à Crémant
avis favorable

2^o Leray Fernande épouse Pichot
rue Nationale n° 2 -
avis favorable

3^o Benoit nie Drouot Jeanne
Chêne-Creux
avis défavorable.

4^o Barbeau Justine épouse Parais
à la Morinière

2^o Réservistes

1^o Prou fe Grattet, au Jénitais
avis favorable

2^o Gault fe Martin - Petit Laude
avis favorable

3^o Hervoet Samuel, rue Clère, Crémant
avis favorable

4^o M^{lle} Dauilland nie Gobin, à la Carrière
avis favorable

Demands de bourses

M. le Maire depose sur le bureau des demandes de bourses pour des élèves de l'École Nationale Professionnelle

1^o Bernard Joseph, à la Blouvière
avis favorable

2^o Rivallin, employé de chemin de fer, rue Clère
avis favorable

3^o Cestier Louis, chauffeur de bois, rue Lozon
avis favorable

4^o Chabot emp^o de chemin de fer
rue Nationale 32, avis favorable

5^o Hervoet, mercantier, au Pont
avis favorable

Comm. des 69 Jun 1922

Comm. des 69 Jun 1922

Repos hebdomadaire _____ Le Conseil donne un avis favorable à la
 Demande de dérogation _____ demande de dérogation au repos hebdomadaire formée
 Coopérative Laitière _____ par la Coopérative Laitière de Nantes - Banlieue.

Lettre de M^{lle} Lesage _____ La Commission des Travaux Publics n'ayant
 Demande d'acquisition _____ pas pu déterminer la propriété de la mare et du
 d'une mare. _____ chemin, le Conseil Municipal décide de laisser les
 choses dans l'état.

Lettre des Instituteurs _____ M^r le Maire lit la pétition envoyée par les Ins-
 Institutrices. _____ tituteurs au sujet de l'augmentation de leur indem-
 nité de logement.

Le Conseil décide le renvoi de cette question à
 la Commission des Finances et au Conseil Municipal
 prochain pour examen.

Lettre des M. C. _____ M^r le Maire lit la lettre des M. C. relative à la
 diminution du prix de location des pontons et des ba-
 teaux et arise le Conseil qui lui envoie des remercie-
 ments à M^r le Directeur de la Compagnie.
 L'Assemblée autorise M^r le Maire à signer l'ave-
 nant à intervenir à ce sujet.

Lettre de M^{lle} Bruneau _____ M^{lle} Bruneau demande la création
 Directrice de l'école _____ d'une 9^e classe dans son école.
 des filles _____
 de Pont Rousseau _____
 Le Conseil consulté vote la dite création
 à l'unanimité moins 2 voix.

Lettre de la S. N. G. _____ Le Conseil revenant sur sa décision du 1^{er} Mars
 relative au tarif dégressif _____ adopte à l'unanimité l'ordre du jour suivant,
 pour usages agricoles et _____ proposé par la Compagnie.
 domestiques. _____

M^r le Maire fait connaître que la S. N. G.
 propose d'appliquer à ses abonnés un tarif dégressif
 pour l'éclairage et les applications agricoles et domes-
 tiques de l'électricité dont la consommation serait me-
 surée par un seul compteur. Ce tarif, tant en réduisant
 les frais de première installation des abonnés, leur per-
 mettrait d'utiliser à bon compte tous les appareils d'appli-
 cation de l'électricité qui pourraient les intéresser.

Mr. le Maire fait connaître ensuite que la Commission Départementale, agissant par délégation du Conseil Général, a ^{ce tarif en la séance du 4 Octobre 1930, et qu'elle a décidé en} accepté ce qui concerne les redevances à verser par les concessionnaires au Département, de ne compter comme consommation d'éclairage que celle de la première tranche de ce tarif facturée au prix spécifié pour l'éclairage à l'art II du cahier des charges de concession. Mr. le Maire expose que le concessionnaire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre la même décision en ce qui concerne la perception de la surtaxe communale.

Le Conseil Municipal,

Qui est exposé, et après en avoir délibéré décide que pour tous les abonnements à l'énergie, fournie pour l'éclairage et les autres usages, est prévue par un seul compteur et facturée à un tarif comportant plusieurs tranches de consommation annuelle à des prix décroissants, seule la consommation de la première tranche facturée au prix spécifié à l'art II du cahier des charges de concession pour l'éclairage sera comptée comme consommation d'éclairage donnant lieu à la perception de la surtaxe communale;

celle de la 2^{ème} tranche sera comptée comme consommation force motrice,

et celle des 3^{ème} et 4^{ème} tranches comme étant rattachée à des tarifs industriels.

Le Conseil charge Mr. le Maire d'arrêter le concessionnaire de l'approbation par Mr. le Préfet de la présente délibération pour lui permettre d'appliquer ce tarif aux abonnés qui il pourrait intéresser.

Lettre de Mr. le Curé de
St. Paul.

Mr. le Maire met le Conseil Municipal au courant des réparations urgentes à faire à l'église St. Paul & demandées par Mr. le Curé.

Le montant du devis s'élève à 3.738.04, y compris les honoraires de l'architecte, le Conseil paroissial propose de payer le 1/3 de la dépense, il resterait donc les 2/3 au compte de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Lettre de M^{rs} Blanchard
 130rd de Poulon - Nantes
 (4 mai 1931)

Dans une lettre adressée au Maire, M^{rs} Blanchard offre d'abandonner à la Commune de Rezé sa concession, N^o 826 au cimetière de St Paul, à condition que la dite commune prenne à sa charge sans frais nécessaires pour exhumation, frais transport et réinhumation à Nantes, de 2 corps déposés dans le caveau.

Le Maire fait connaître au Conseil que le devis des Pompes Funèbres se monte à 1023.50 et qu'il y aurait à payer à St Paul environ 85 francs.

Le Conseil municipal après une longue discussion s'en conclut que la proposition faite par M^{rs} Blanchard présente un réel avantage pour la commune et décide de l'accepter, mais ne se charge pas des frais pouvant résulter d'une cérémonie religieuse quelconque.

Marchés d'animaux
 gras à St Etienne
 de Mont-Luc

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la demande du Conseil Municipal de St Etienne de Mont-Luc tendant à obtenir le remplacement pour deux marchés qui se tiendraient le 1^{er} mardi de juin et le 1^{er} mardi de juillet les cinq marchés d'animaux gras qui se tiennent les 2^e et 4^e vendredis de mai et juin et le 2^e vendredi de juillet.

Lettre de M^{rs}
 Robida architecte

M^{rs} le Maire lit la lettre de M^{rs} Robida architecte à Nantes qui accepte de faire le plan d'exécution de la Commune de Rezé moyennant certaines conditions.

Le Conseil municipal ne possédant pas tous les éléments nécessaires pour statuer définitivement renvoie à la Commission des Finances pour étudier la proposition de M^{rs} Robida.

Bascule municipale

M^{rs} le Maire met le Conseil au courant de l'expertise qui a eu lieu avec M^{rs} Jobuin, maire de la paroisse au sujet de la vente de la bascule du pont de St-Russseau. — M^{rs} Jobuin accepte de payer cette bascule 1.700 francs, prise sur place, sous

réserve d'acceptation de son Conseil municipal
Le Conseil après en avoir délibéré accepte de rendre
la dite bascule à la Commune de la Charolière,
pour la somme de 1700 francs

Lettes de familles
de militaires
résidant dans le
cimetière St. Paul
en vue d'être réinhumés
dans le terrain
réservé.

Le Conseil donne un avis favorable aux
demandes ci-après :

1. M^{me} ve Lorent, 48^e à Etigny par Larberville.
(son mari Lorent Eugène)
2. M^{rs} Lefort Paul, à la chaussée
(son beau-père Bernard Jean)
3. M^{me} ve Dusson, Chemin de la Noirmière
(son mari Dusson Henri)

Lettre anonyme
de contribuables

Le Maire lit la lettre anonyme arrivée ce matin
et propose au Conseil municipal de passer à l'ordre
du jour, le Conseil ne pouvant pas faire cas d'une
lettre émanant de gens assez peu courageux pour prendre
la responsabilité de leurs écrits.

Prévisites du
Nord

Le Conseil vote un secours de 100 francs en leur
faveur.

Service des Roquios
Assurance.

Présenté
le 10^{juin} 1927

Le Conseil ratifie la décision prise par M^r le
Maire au sujet d'une nouvelle police d'assurances
contractée avec la Nationale pour se garantir des
risques dans l'exploitation des Roquios & pour remplacer
la police signée antérieurement avec la Compagnie
Générale.

Récompenses à
des
enfants.

M^r Chieffain propose de suivre l'exemple des
communes de St. Nazaire & de Montoir qui vont envoyer
à l'exposition Coloniale pendant les vacances le meilleur
élève de chaque école. Cet élève là serait désigné par
ses camarades dans la classe du Certificat d'études.
Si le Conseil municipal acceptait, la Commune de Roqui-
n aurait à payer que les frais de voyage et de séjour, le
gardiennage étant assuré par St. Nazaire.
Le Conseil municipal consulté décide d'adhérer

en principe à cette proposition, mais remet à la Commission des Finances le soin de statuer définitivement quand elle aura en sa possession tous les éléments de dépenses.

Affaire Bouyer

M. le Maire lit la lettre de M. le Préfet et l'arrêté qu'il a pris pour mettre en demeure la Commune d'avoir à inscrire au budget une somme de 1.164 francs comme complément d'indemnité de logement à M. Bouyer pour la période du 1^{er} Décembre 1928 au 31 Décembre 1929.

Le Conseil municipal après discussion reconnaît qu'il n'y a pas avantage à se pourvoir en Conseil d'Etat et consulte, mainlevée à l'unanimité ses décisions antérieures, parce que pour lui, ce n'est pas une affaire d'espèce, et laisse à M. le Préfet le soin d'inscrire d'office le crédit demandé.

Lotissements.

M. le Maire dépose sur le bureau 4 projets de lotissements: savoir

- 1^o Lotissement du Grand Logis
- 2^o Lotissement de la Vallée
- 3^o Lotissement des Pellaués (chêne folle)
- 4^o Lotissement du Clos des Gas, La Motte.

Les lotisseurs s'étant conformés à la décision de la Commission des Travaux Publics

Le Conseil municipal donne un avis favorable à tous ces projets.

Goudronnage

Monsieur le Maire communique au Conseil la soumission de M. Théron, Directeur de l'usine à gaz à Nantes, relative à la fourniture de goudron pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires 3-4-7-12 et 16.

Il donne ensuite lecture du rapport de M. L. Juge J. V. au sujet de la fourniture dont il s'agit.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte la soumission de M. Théron et vote un crédit de 17.000⁺ pour assurer le paiement du goudron et de la mise en œuvre (Le crédit sera inscrit au budget additionnel de 1931).

Denomination de
rues et places.

M^r. Martin propose de changer les noms d'une
place et de 3 rues.

1^o. La place de la Verdure prendrait le nom
de place du Général Sarrail

2^o. La rue du Calvaire à Pont Rautseau
s'appellerait rue Francisco Ferrer.

3^o. La rue de l'École s'appellerait, rue du
Docteur Maurice Nogué

4^o. La route du Port au Blé (entre le cimetière et
le bas du village du Port au Blé), s'appellerait rue Emile
Zola.

Le Conseil municipal consulté se range
à l'avis de M^r. Martin et à l'unanimité décide de
soumettre ces noms à l'acceptation de M^r. le Préfet.

M^r. Gaugeron s'occupera en temps & lieu de faire
les plaques nécessaires.

Prise le 25
juin 1939

Proposition Martin.

Adresse à la
République
Espagnole.

Monsieur Martin propose de voter la
motion suivante :

Le Conseil municipal de Repe
réuni pour la première fois depuis l'avènement
de la République espagnole,

Salue avec enthousiasme le geste libérateur
du Peuple espagnol qui s'est affranchi en même
temps de l'oppression royaliste et de l'oppression clé-
ricale,

et désireux de donner à la nouvelle République
une preuve durable de sa sympathie,

Décide d'attribuer à l'une des rues de la
commune, le nom de Francisco Ferrer, martyr
de la foi laïque.

Décide, en outre, de transmettre la présente
motion au Gouvernement de la République Espagnole.

Le Conseil municipal de Repe adresse au
prolétariat du Nord, en bataille contre la criste
des salaires, l'expression de toute sa sympathie.

Il espère que grâce, à la solidarité ouvrière, les
ouvriers de textile, obtiendront le salaire vital

à envoyer au
Conseil d'Espagne

Prise le 25
juin 1939

nécessaire à leur existence.

Toulant leur donner un gage tangible de sa sympathie le Conseil vote la somme de Cent francs qui sera adressé au Fonds de secours des familles ouvrières.

Le Conseil municipal de Repe, ému des mesures de représailles exercées par le patronat du Creuset contre la classe ouvrière, à la suite de son libre exercice du droit de vote, adresse aux divers licenciés l'expression de toute sa sympathie et joint sa protestation à celles déjà exprimées contre une violation, aussi flagrante, des droits consacrés par les principes mêmes du régime Républicain.

[A large collection of handwritten signatures and names, including: A. B. C., M. D., J. P., and others, some written in a cursive style.]